FFLUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Reprise des activités FFLDA

Mode d'emploi

Valable à partir du 19 mai 2021

1 LE CALENDRIER DE REPRISE

2 LES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR

3 LES PRÉCONISATION FÉDÉRALES EN TERMES D'ORGANISATION DES ACTIVITÉS

4 CALENDRIER ET FAQ

Une reprise d'activité en 3 étapes

Du 19 mai au 8 juin 2021

Reprise des activités en club pour **les mineurs**, avec **contact autorisé** en intérieur
Pratique des activités **en extérieur** et **sans contact** pour **les majeurs** – pratique en intérieur interdite

Du 9 juin au 29 juin 2021

Pratique des activités pour les majeurs **avec contact** autorisé en **extérieu**r et **sans contact en intérieur** (programme santé « Bien dans mon sport, Bien dans ma peau »)

À partir du 30 juin

Reprise normale des activités en clubs pour les majeurs avec **contact possible en intérieur** (Lutte – Grappling – Sambo)

Respect des protocoles sanitaires

Identification d'un **référent COVID-19** au sein des clubs

Respect du couvre-feu en vigueur (**19/05 : 21h – 09/06 : 23h – 30/06 : fin du couvre-feu**)

Port du masque pour **les encadrants** et **le public**

Distanciation sociale hors tapis

Gel hydro alcoolique à disposition

Désinfection du **matériel sportif** après chaque utilisation

Vestiaires-douches interdits sauf pour les publics prioritaires dont les mineurs

LUTTE GRÉCO-ROMAINE | LUTTE LIBRE | LUTTE FEMININE

DISCIPLINES ASSOCIÉES >>> SAMBO | GRAPPLING | GOUREN

Modalités d'organisation des pratiques en salle

Avec contact (dès maintenant pour les mineurs, à partir du 30/06 pour les majeurs)

L'encadrant, dans chaque situation qui le permet, veille **à faire respecter** les mesures de **distanciation** (éviter les regroupements, organisation du groupe sur les consignes…).

Le déroulement de la séance avec **un.e seul.e partenaire est à favoriser**. Au maximum, les publics pratiqueront par **sous-groupe de 4** (3 partenaires différents pour l'ensemble de la séance).

Sans contact (pour le public majeur du 9 au 30 juin 2021)

L'encadrant, dans chaque situation qui le permet, veille **à faire respecter** les mesures de **distanciation** (éviter les regroupements, organisation du groupe sur les consignes…).

Les activités proposées sont des activités de préparation physique, des séances du programme fédéral « **Bien dans mon sport, Bien dans ma peau** », des situations individuelles de placements techniques et de déplacements spécifiques (travail individuel de garde, routine technique gestuelle, travail en shadow…).

Modalités d'organisation des pratiques en extérieur

L'encadrant, dans chaque situation qui le permet, veille **à faire respecter** les mesures de **distanciation** (éviter les regroupements, organisation du groupe sur les consignes…).

L'ensemble des publics peut réaliser des activités avec ou sans contact.

Le déroulement de la séance avec **un.e seul.e partenaire est à favoriser**. Au maximum, les publics pratiqueront par **sous-groupe de 4** (3 partenaires différents pour l'ensemble de la séance).

La constitution des binômes et sous-groupe est à compiler dans un registre.

CALENDRIER

ACTIVITÉS	DATES / LIEUX	DESCRIPTIONS	CONTACT
BEACH WRESTLING RANKING SERIES	Du 16/07 au 17/07 Saint-Laurent-du-Var Plage de Landsberg	Saint-Laurent-du-Var accueille la première étape du Beach Wrestling World Series.	ffl@fflutte.org
BEACH WRESTLING TOUR 2021	Se rapprocher des comités régionaux	Le Beach Wrestling Tour 2021 est de retour pour une 5ème année consécutive.	p.vazeilles@fflutte.org
JEUX OLYMPIQUES 2020	Du 1er août au 8 août	Lors des Jeux Olympiques nous aurons 2 françaises engagées pour tenter de décrocher le titre suprême.	ffl@fflutte.org
FORMATION PROGRAMME SANTÉ	Du 26 au 29 août Balaruc-les-Bains	Formation Wrestling Flex et Wrestling Cardio !	c.nugues@fflutte.org

POUR LES CLUBS

Je suis un club affilié, dois-je renouveler mon affiliation avant septembre 2021 ?

- Non ! La modification statutaire prolonge votre affiliation jusqu'au 31 décembre 2021. Le renouvellement de l'affiliation, pour la saison 2022, se fera à partir du 3 janvier 2022.

Mon club ne s'est pas affilié cette saison à cause de la pandémie, comment procède-t-on pour reprendre dès à présent ?

- Votre structure doit faire sa demande d'affiliation comme à l'habitude. L'affiliation sera valable jusqu'au 31 décembre et pourra être renouvelée pour la saison 2022 à partir du 3 janvier 2022.
- Rapprochez-vous de votre comité régional pour connaître les modalités de soutien à la reprise des activités fédérales.

Mon club n'a jamais été affilié à la FFLDA, je souhaite démarrer mon activité au mois de septembre, qu'elles sont les conditions ?

- Votre structure doit faire sa demande d'affiliation avant que vous ne débutiez vos activités. L'affiliation sera valable jusqu'au 31 décembre 2021. Le renouvellement de votre affiliation, pour la saison 2022, se fera à partir du 3 janvier 2022.
- Néanmoins, afin d'accompagner nos nouvelles structures, les 2 premières affiliations feront l'objet d'une rétrocession de leur coût à l'issue des deux premières saisons.
- Bienvenue à la FFLDA !

POUR LES LICENCIÉS

J'ai pris ma licence en septembre 2020, dois-je en reprendre une en septembre 2021 ?

- Non ! La modification statuaire prolonge toutes licences prises depuis septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2021. Le renouvellement de votre licence, pour la saison 2022, se fera à partir du 3 janvier 2022.

J'étais licencié à la FFLDA mais je n'ai pas pris de licence depuis septembre 2020, comment dois-je faire pour pratiquer dès à présent ou lors de la rentrée de septembre 2021 ?

- Vous pouvez dès à présent souscrire une licence, ou en reprendre une en septembre 2021, qui sera valable jusqu'au 31 décembre 2021. Le renouvellement de votre licence, pour la saison 2022, se fera à partir du 3 janvier 2022.
- Attention ! Il est impératif que tous les pratiquants de nos activités fédérales dans un de nos clubs affiliés souscrivent une licence. C'est l'ensemble du système fédéral et la qualité de ses réponses qui en dépendent !

Je n'ai jamais été licencié à la FFLDA, et je désire souscrire immédiatement une licence, quelle sera sa validité ?

- Toutes licences pour des **primo-licenciés*** souscrites jusqu'au 31 aout 2021 seront valides jusqu'au 31 décembre 2021. Le renouvellement de votre licence, pour la saison 2022, se fera à partir du 3 janvier 2022.

Je n'ai jamais été licencié à la FFLDA, et je désire souscrire une licence au mois de septembre, pour la rentrée, quelle sera sa validité ?

- Toutes licences pour des primo-licenciés* souscrites après le 31 aout 2021 seront valides jusqu'au 31 décembre 2022 pour une durée de 16 mois ! Votre licence, pour la saison 2022, sera prolongée, sans coût supplémentaire, à partir du 3 janvier 2022.

LUTTE GRÉCO-ROMAINE | LUTTE LIBRE | LUTTE FEMININE

DISCIPLINES ASSOCIÉES >>> SAMBO | GRAPPLING | GOUREN